



RACAR

Regroupement des associations de cadres
En matière d'assurance et de retraite



Info-RACAR

► Volume 21

N°6

3 décembre 2020



ASSURANCE

Tarification 2021

Prochaine
Assemblée générale
► 15 déc. 2020

Visio TEAMS

Vos représentants du RACAR ont approuvé la tarification et les congés de prime pour l'année 2021. Cette tarification a également reçu l'aval du CPI (Comité paritaire intersectoriel).

ACTIFS

Régime obligatoire d'assurance salaire de longue durée (Obligatoire et complémentaire)

Cette protection est payée par l'employeur. La prime augmente de 19,5 % et représentera 0,701 % du salaire. Aucun congé de prime ne sera accordé pour cette protection.

Régime obligatoire d'assurance vie (de l'adhérent, des personnes à charge et mutilation accidentelle)

Cette protection est payée par les assurés. Les primes de l'assurance vie de l'adhérent et de l'assurance en cas de mutilation accidentelle sont maintenues. La prime d'assurance vie du conjoint et des enfants à charge de l'adhérent est réduite de 10,8 %. Pour l'ensemble des protections d'assurance vie, la prime représentera 0,09 % du salaire. Un congé de prime de 10 % est actuellement accordé pour ces protections. Ce congé de prime est financé par les surplus des années antérieures. Les surplus disponibles à la fin de 2020 ne nous permettent pas de maintenir le niveau du congé de prime actuel, ainsi il n'y aura plus de congé de prime en 2021. À titre d'exemple, pour un salaire annuel de 90 000 \$, la prime sera de 3,10 \$ par 14 jours.

Régime obligatoire de base d'assurance accident maladie

Les coûts de cette protection sont partagés entre l'employeur et les assurés afin qu'à globale, toutes les primes soient partagées à parts égales entre l'employeur et l'employé. La tarification augmente de 8 % en 2021. Le congé de prime de 5 % sera maintenu en 2021.



En vigueur le 1 ^{er} janvier 2020								
Statut	Employeur		Employé		Congé de prime		Total	
	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +
Individuel	27,17 \$	27,17 \$	42,44 \$	21,12 \$	2,23 \$	1,11 \$	71,84 \$	49,40 \$
Monoparental	28,65 \$	28,65 \$	44,74 \$	23,43 \$	2,36 \$	1,23 \$	75,75 \$	53,31 \$
Familial	54,91 \$	54,91 \$	85,78 \$	43,14 \$	4,51 \$	2,27 \$	145,20 \$	100,32 \$

En vigueur le 1 ^{er} janvier 2021								
Statut	Employeur		Employé		Congé de prime		Total	
	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +
Individuel	27,90 \$	27,90 \$	47,21 \$	25,48 \$	2,48 \$	1,34 \$	77,59 \$	54,72 \$
Monoparental	29,42 \$	29,42 \$	49,77 \$	28,04 \$	2,62 \$	1,48 \$	81,81 \$	58,94 \$
Familial	56,39 \$	56,39 \$	95,41 \$	51,96 \$	5,02 \$	2,74 \$	156,82 \$	111,09 \$

Régime facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint

La tarification augmente de 2,5 %. Aucun congé de prime n'est actuellement accordé pour cette protection. Les surplus disponibles à la fin de 2020 ne permettront pas d'accorder un congé de prime, ainsi il n'y aura aucun congé de prime en 2021. À titre d'exemple, une protection de 300 000 \$ pour une femme non-fumeuse de 50 ans coûtera 15,90 \$ par 14 jours en 2021.

Voir le tableau de la tarification en vigueur le 1er janvier 2021 en annexe.

RETRAITÉS

Régime d'assurance maladie (base, enrichi et surprime)

Globalement, la tarification diminue de 2,3 %, mais varie en fonction des régimes (de base ou enrichi) et groupes d'âge (-65 ans ou 65 ans et +). Un congé de prime de 5 % est accordé uniquement aux retraités de -65 ans.

Régime d'assurance vie

Les primes sont maintenues. Pour cette protection, aucun congé de prime ne sera accordé pour l'année 2021.

Voir le tableau de tarification en vigueur le 1er janvier 2021 en annexe.

ANNEXE

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Régimes	Hommes ⁽¹⁾							
	Fumeur				Non-Fumeur			
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement
Facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint (taux par 1 000 \$ de protection et en % du traitement)								
Moins de 35 ans	<i>Aucun</i>	0,019 \$	0,019 \$	0,050 %	<i>Aucun</i>	0,010 \$	0,010 \$	0,026 %
de 35 à 39 ans	<i>Aucun</i>	0,031 \$	0,031 \$	0,081 %	<i>Aucun</i>	0,013 \$	0,013 \$	0,034 %
de 40 à 44 ans	<i>Aucun</i>	0,046 \$	0,046 \$	0,120 %	<i>Aucun</i>	0,022 \$	0,022 \$	0,057 %
de 45 à 49 ans	<i>Aucun</i>	0,076 \$	0,076 \$	0,198 %	<i>Aucun</i>	0,039 \$	0,039 \$	0,102 %
de 50 à 54 ans	<i>Aucun</i>	0,127 \$	0,127 \$	0,331 %	<i>Aucun</i>	0,074 \$	0,074 \$	0,193 %
55 ans ou plus	<i>Aucun</i>	0,199 \$	0,199 \$	0,519 %	<i>Aucun</i>	0,135 \$	0,135 \$	0,352 %
	Femmes ⁽¹⁾							
Moins de 35 ans	<i>Aucun</i>	0,013 \$	0,013 \$	0,034 %	<i>Aucun</i>	0,003 \$	0,003 \$	0,008 %
de 35 à 39 ans	<i>Aucun</i>	0,022 \$	0,022 \$	0,057 %	<i>Aucun</i>	0,012 \$	0,012 \$	0,031 %
de 40 à 44 ans	<i>Aucun</i>	0,040 \$	0,040 \$	0,104 %	<i>Aucun</i>	0,019 \$	0,019 \$	0,050 %
de 45 à 49 ans	<i>Aucun</i>	0,059 \$	0,059 \$	0,154 %	<i>Aucun</i>	0,031 \$	0,031 \$	0,081 %
de 50 à 54 ans	<i>Aucun</i>	0,096 \$	0,096 \$	0,250 %	<i>Aucun</i>	0,053 \$	0,053 \$	0,138 %
55 ans ou plus	<i>Aucun</i>	0,137 \$	0,137 \$	0,357 %	<i>Aucun</i>	0,097 \$	0,097 \$	0,253 %

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : aucun

⁽¹⁾ Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

TARIFICATION MENSUELLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 - RÉGIME DES RETRAITÉS

RÉGIMES	TAUX DE PRIMES MENSUELS										
	INDIVIDUELLE			MONOPARENTALE			FAMILIALE				
	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales		
Assurance maladie - Régime de BASE (groupes 19522-19523 et 19524)											
Moins de 65 ans	95,90 \$	5,05 \$	100,95 \$	123,65 \$	6,51 \$	130,16 \$	188,77 \$	9,94 \$	198,71 \$		
65 ans ou plus	4,40 \$	---- \$	4,40 \$	5,60 \$	---- \$	5,60 \$	8,37 \$	---- \$	8,37 \$		
Surprime pour les 65 ans ou plus ⁽¹⁾	307,41 \$	---- \$	307,41 \$	307,41 \$	---- \$	307,41 \$	614,84 \$	---- \$	614,84 \$		
Assurance maladie - Régime ENRICHI (groupes 19520-19521 et 19525)											
Moins de 65 ans	219,05 \$	11,53 \$	230,58 \$	283,94 \$	14,94 \$	298,88 \$	439,34 \$	23,12 \$	462,46 \$		
65 ans ou plus	49,14 \$	---- \$	49,14 \$	63,90 \$	---- \$	63,90 \$	95,39 \$	---- \$	95,39 \$		
Surprime pour les 65 ans ou plus ⁽¹⁾	307,41 \$	---- \$	307,41 \$	307,41 \$	---- \$	307,41 \$	614,84 \$	---- \$	614,84 \$		
PAR 1 000 \$ DE PROTECTION											
			HOMME			FEMME					
Assurance vie de base de l'adhérent et additionnelle du conjoint ⁽²⁾			Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales			
Moins de 50 ans			0,12 \$	-- \$	0,12 \$	0,07 \$	-- \$	0,07 \$			
de 50 à 54 ans			0,23 \$	-- \$	0,23 \$	0,13 \$	-- \$	0,13 \$			
de 55 à 59 ans			0,38 \$	-- \$	0,38 \$	0,24 \$	-- \$	0,24 \$			
de 60 à 64 ans			0,62 \$	-- \$	0,62 \$	0,38 \$	-- \$	0,38 \$			
de 65 à 69 ans			0,95 \$	-- \$	0,95 \$	0,58 \$	-- \$	0,58 \$			
de 70 à 74 ans			1,48 \$	-- \$	1,48 \$	1,00 \$	-- \$	1,00 \$			
de 75 à 79 ans			2,34 \$	-- \$	2,34 \$	1,68 \$	-- \$	1,68 \$			
de 80 à 84 ans			3,77 \$	-- \$	3,77 \$	2,87 \$	-- \$	2,87 \$			
de 85 ans ou plus			5,73 \$	-- \$	5,73 \$	4,87 \$	-- \$	4,87 \$			
Assurance vie du conjoint et des enfants à charge			Primes payées par l'adhérent :			Congé de primes :			Primes totales :		
			9,20 \$			-- \$			9,20 \$		
<p><i>Les taux de primes n'incluent pas la taxe de 9 %.</i></p> <p>⁽¹⁾ : Surprime pour les personnes de 65 ans ou plus conservant la garantie de médicaments chez SSQ plutôt qu'à la RAMQ. Pour l'adhérent qui atteint l'âge de 65 ans dans le courant de l'année, les modifications des primes et des protections se feront le 1^{er} jour du mois qui coïncide avec son 65^e anniversaire ou qui le suit.</p> <p>⁽²⁾ : La prime d'assurance vie additionnelle du conjoint est basée sur le sexe et l'âge du conjoint.</p> <p>Note générale : Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} jour du mois qui coïncide avec le changement de groupe d'âge ou qui le suit.</p> <p style="text-align: center;"><i>Congé de prime en assurance maladie excluant la surprime : 5 % pour les moins de 65 ans</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Congé de prime en assurance vie : Aucun</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Congé de prime en assurance vie du conjoint et des enfants à charge: Aucun</i></p>											